

Baulmes - Vuitebœuf  
 Rances - Champvent  
 Essert-s.-Champvent  
 Valeyres-s.-Rances  
 Villars-s.-Champvent  
 Vugelles-La Mothe  
 Sergey - L'Abergement  
 Method - Suscévaz  
 Lignerolle - Les Clées - Orges

# BULLETIN DES AVIS OFFICIELS

Paraît chaque mercredi

Rédaction et publicité:

Greffe municipale, 1446 Baulmes

Tél. 024 459 15 66

Fax 024 459 19 64

E-mail: info@baulmes.ch

Le lundi et le jeudi: 8h00 - 11h00

Le mardi: 17h30 - 19h00

Abonnements: Fr. 20.- par an

Publicité: A la case (Fr. 15.-)

Les demandes d'abonnements sont reçues par les Greffes municipaux des communes de Baulmes, Vuitebœuf, Rances, Champvent, Essert-sous-Champvent, Valeyres-sous-Rances, Villars-sous-Champvent, Vugelles-La Mothe, Sergey, L'Abergement, Method, Suscévaz, Lignerolle, Les Clées, Orges.

## CÉLÉBRATIONS

Dimanche 31 août 2014

<b>Les Clées</b>	10 h 30	A. Gelin, Tous ensemble avec pique-nique ! Rendez-vous devant l'église à 10 h 30.
<b>Valeyres-sous-Rances</b>	9 h 00	cène.
<b>Montagny-près-Yverdon</b>	10 h 00	A.-C. Rapin.
<b>Orges</b>	9 h 00	J. Wenger, cène.
<b>Grandson</b>	10 h 15	J. Wenger.
<b>Bonvillars</b>	9 h 15	J.-N. Fell.
<b>Fiez</b>	10 h 30	J.-N. Fell

COMMUNAUTÉ CATHOLIQUE – EGLISE CATHOLIQUE À BAULMES

Prochaine messe à Baulmes le 7 septembre 2014 à 10 h 00 à la grande salle pour la fête italienne

## Grande salle

Le poste de conciergerie est à remettre dès le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

Pour toutes informations à ce propos, merci de prendre contact avec M. J. Randin, Municipal, 079 443 93 91

## Autorisation N° 04/2014

Parcelle: N° 261

Dans sa séance du 19 août 2014, la Municipalité a autorisé M. et M<sup>me</sup> Alain et Aude Aegerter, à effectuer les travaux suivants:

**Nature de l'ouvrage:**

- Implantation d'un canal de cheminée pour l'installation d'un fourneau à bûches dans la cuisine de l'appartement du 2<sup>e</sup> étage de la maison.

La Municipalité

## Autorisation N° 05/2014

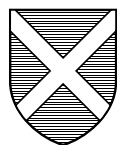
Parcelle: N° 113

Dans sa séance du 19 août 2014, la Municipalité a autorisé M. et M<sup>me</sup> Fabrice et Nicole Rouiller, à effectuer les travaux suivants:

**Nature de l'ouvrage:**

- Implantation de 53,2 m<sup>2</sup> de panneaux solaires photovoltaïques sur le bâtiment situé à la Rue du Môtier I.

La Municipalité



## BAULMES

### Tirs à balles

Des tirs à balles auront lieu au stand de Baulmes

**Tirs à 300 m**

**Mercredi 27 août 2014 de 18 h 00 à 20 h 30**

*Tir militaire*

**Mercredi 3 septembre 2014 de 17 h 30 à 20 h 00**

*Entraînement*

**Mercredi 10 septembre 2014 de 17 h 30 à 20 h 00**

*Entraînement*

**Samedi 20 septembre 2014 de 13 h 30 à 17 h 30**

*Entraînement*

**Samedi 27 septembre 2014 de 13 h 30 à 17 h 30**

*Entraînement*

Pendant la durée des tirs, il est formellement interdit de pénétrer dans la zone dangereuse.

La Municipalité et la société de tir sportif Misterdam déclinent toute responsabilité en cas d'accident dû à la non-observation de cet avis.

La Municipalité

### Contrôle des habitants Police des étrangers

Le bureau sera fermé

**du jeudi 4 septembre 2014 dès midi  
au lundi 29 septembre 2014 inclus**

pour cause de vacances.

Les préposés



## RANCES

### Contrôle des habitants Police des étrangers

**Vacances**

Le bureau sera fermé  
du 1<sup>er</sup> septembre au 13 septembre 2014.

Merci de votre compréhension.

La préposée

### Règlement sur la protection des arbres

Selon la décision du Conseil communal du 24 septembre 2013:

- «... Tous les arbres de 30 cm de diamètre et plus, mesurés à 1,30 m du sol, ainsi que les cordons boisés, les boqueteaux et les haies vives sont protégés. Les diamètres des troncs multiples sur un même pied mesuré à la même hauteur sont additionnés...»
- «...L'autorisation d'abattage sera assortie de l'obligation pour le bénéficiaire de procéder, à ses frais, à une arborisation compensatoire déterminée d'entente avec la Municipalité...»
- «... L'abattage d'arbres protégés ne peut être effectué qu'avec l'autorisation de la Municipalité...»
- «...La demande d'abattage est affichée au pilier public durant vingt jours...»

Le Règlement ainsi qu'un formulaire de demande d'abattage, sont à disposition sur le site internet de la Commune et au Greffe municipal.

En cas de non-respect de ce Règlement, une dénonciation sera effectuée auprès de la Préfecture.

La Municipalité



## CHAMPVENT

www.champvent.ch

### Dispense d'enquête N° D-2014 / 03

Dans sa séance du 4 août 2014, la Municipalité, sous réserve du droit des tiers et des dispositions réglementaires en la matière, a dispensé des formalités d'enquête:

**Propriétaires:** Pierrehumbert Roland et Stéphanie Auteur des plans: Helion Solar Ouest SA, 2088 Cressier

**Nature des travaux:** Installation de panneaux photovoltaïques, sur le pan de toit du bâtiment orienté au sud.

**Situation:** Chemin de Vigny 6 - 1443 Champvent Parcelle N° 402 - Bâtiment ECA N° 265

**Dérogation:** Néant

Le dossier peut être consulté à la salle du Conseil général, dans un délai de 10 jours, dès le 27 août 2014.

Les oppositions ou remarques éventuelles sont à adresser à la Municipalité dans le délai mentionné ci-dessus.

La Municipalité



## L'ABERGEMENT

### Stand de tir

**Derniers tirs militaires 2014**

**Jeudi 28 août 2014 de 17 h 30 à 20 h 00**

Pendant la durée des tirs, il est strictement interdit de passer entre le stand de tir et les cibles, aussi bien à pied que par n'importe quel autre moyen de transport.

Merci de respecter les sécurités mises en place.

La Municipalité décline toute responsabilité en cas d'accident dû à l'inobservation de cet avis.

La Municipalité



## SUSCÉVAZ

### Fermeture de la route d'Ependes

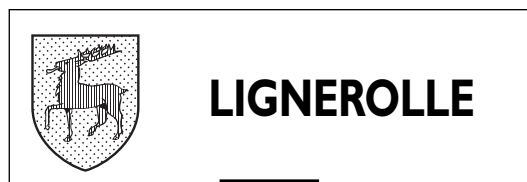
**Braderie de Suscévaz  
Samedi 6 septembre 2014**

A l'occasion de cette fête villageoise, nous vous informons que la route d'Ependes sera **fermée à la circulation**

**du samedi 6 septembre dès 7 h 00  
au dimanche 7 septembre 2014, 9 h 00.**

Les habitants riverains sont priés de prendre leurs dispositions pour parquer leur véhicule en dehors de cette zone (parking de la manifestation par exemple).

Le comité d'organisation de la braderie et la Municipalité se réjouissent de vous accueillir nombreux sur la place de fête.



## LIGNEROLLE

### Communication de la Municipalité

Aux habitants de la commune de Lignerolle et aux habitants des communes de la vallée de l'Orbe.

Le 2 septembre 2014 dès 15 h aura lieu la réception du Président du Grand Conseil Vaudois à Lignerolle.

Nous tenons à vous informer de la participation des Milices Vaudoises avec sa batterie d'artillerie. De ce fait, il est prévu quelques coups de canon qui pourraient vous surprendre et plus particulièrement les animaux. Nous remercions les éleveurs de prendre leurs dispositions.

De plus, les Forces aériennes suisses nous informent que leurs moyens de démonstration seront également en vol durant la semaine entre les deux meetings d'AIR 14 et que le bruit des avions concerne aussi notre région.

En nous excusant par avance pour ces désagréments, nous vous encourageons vivement à venir soutenir le cortège officiel par votre présence. Celui-ci aura lieu dans le village de Lignerolle aux environs de 18 h 30.

La Municipalité

Depuis 25 ans  
à votre service

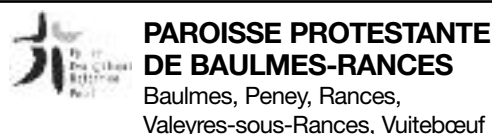
www.solcreations.ch



TOUT POUR VOS SOLS  
PARTOUT DANS LE CANTON

Tél. 024 426 07 26 - 021 887 74 30

Prenez rendez-vous,  
on se déplace chez vous!



PAROISSE PROTESTANTE  
DE BAULMES-RANCES

Baulmes, Peney, Rances,  
Valeyres-sous-Rances, Vuiteboeuf

## Inscription au catéchisme

Chères familles,

Depuis 3 ans,  
le catéchisme commence dès la 7H.

Les parents des jeunes  
de **7H et 8H, années scolaires**,  
sont invités à les inscrire  
**jusqu'au samedi 30 août 2014**  
auprès de Valdo Richard, pasteur,  
au **021 331 56 57**  
(de préférence le matin).

Les rencontres commenceront  
la première semaine de septembre.

Merci d'avance.

## SANI-BOIS

André Ovesney

Traitement de charpente

Cirons - capricomes - vers du bois

Nettoyage de poutres - nids de guêpes

Champignons du bois - mûrle

1400 Yverdon - 021 445 23 20 - 079 416 65 20



## Cours de musique pour les écoles

**Flûte  
Initiation pour le solfège  
Trompette  
et la famille des cuivres**

Cours ouvert de 7 à 77 ans

Inscriptions:

Fabien Bissat, 1446 Baulmes  
tél. 024 459 13 64



**Fabian Bissat**

professeur avec une longue expérience  
de l'enseignement de la musique instru-  
mentale, compositeur édité pour la classe  
de trompette du Conservatoire national  
supérieur de Paris.

Talon à compléter et à envoyer à

Fabien Bissat, rue du Theu 13, 1446 Baulmes

Je suis intéressé-e par un cours de musique

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

N° postal, localité .....

Téléphone .....

Votre partenaire pour tous vos travaux - Devis et conseils GRATUITS

Entreprise générale

# Jeanneret



Maçonnerie (Façades - Transformations) - Terrassement - Clôtures

Aménagements extérieurs

Carrelage - Peinture

1338 Ballaigues - 021 843 23 32 - 079 310 04 21

eric.jeanneret6@bluewin.ch

**AVIS À LA POPULATION**

Le traditionnel

**Motocross  
à L'Abergement**au lieu-dit le Grand-Vailloud  
se tiendra**le samedi 30 août 2014  
de 8 h à 18 h 00**

ENTRÉE LIBRE

CANTINE / **SOIRÉE RACLETTES***Qu'on se le dise !!!**(Essais de sécurisation le jeudi 28)***AÎNÉS DE BAULMES - RANCES -  
VALEYRES-SOUS-RANCES - VUITEBŒUF - PENEY****Judi 4 septembre 2014 dès 11 h 30  
à la grande salle de VUITEBŒUF****Soupe aux pois**

Prix: Fr. 25.- par personne (boissons comprises)

**Inscription obligatoire jusqu'au lundi 1<sup>er</sup> septembre 2014**  
auprès de Pernette Affolter 024 459 19 84 - Serge Caillet 024 459 14 27  
ou Lucette Barbier 024 459 20 20 (aux heures des repas).

PLÂTRERIE - PEINTURE - ISOLATION PÉRIPHÉRIQUE

**Jean Paul  
Vulliemin**Case postale 43 1446 Baulmes  
Mobile 079 338 25 05 - Fax 024 420 12 00

Entreprise formatrice

www.electroval.ch

MAGASIN  
Rue Centrale 14  
1350 Orbe  
Tél. 024 442 22 70**Electroval** SA

ADMINISTRATION

Rue du Village 14  
1358 Valeyres-sous-Rances  
Tél. 024 442 84 50

ÉLECTRICITÉ - TÉLÉCOM - DÉPANNAGE - APPAREILS MÉNAGERS

*Service clients c'est*

- ↳ Quatre monteurs spécialisés
- ↳ Véhicules équipés pour :
  - Electroménagers vente et réparation toutes marques
  - Dépannage, petites installations et retouches OIBT
- ↳ Contrôle d'installations électriques OIBT
- ↳ Intervention rapide

**N'HÉSITEZ PAS, UTILISEZ LA PROXIMITÉ...APPELEZ-NOUS.****CREASOLS**RENOVATION DE PARQUETS  
PARQUETS • MOQUETTES  
PVC • LINO • STORES**079 213 52 93**DEVIS GRATUIT  
POSSIBILITÉ DE POSE PAR NOS SOINS -  
VENTE À L'EMPORTER.SHOWROOM • 60-RUE 33 • BAULMES  
B&R SCHUEFFER**WWW.CREASOLS.CH****BULLETIN  
DES  
AVIS OFFICIELS**Rédaction et régie des annonces:  
**Grefe municipale de Baulmes**  
Tél. 024 459 15 66  
Fax 024 459 19 64  
E-mail: [info@baulmes.ch](mailto:info@baulmes.ch)**Braderie de Suscévaz  
Samedi 6 septembre 2014****Dès 9 h 30: Vide-grenier et divers stands dans la rue*****Durant la journée:***Représentations du **Zarti'Cirque**Démonstrations des **Jeunes Sapeurs Pompiers****Animations et jeux pour les enfants. Petite restauration****Dès 19 h 30: Repas:** rôti à la broche, frites, salade, dessert**Dès 21 h 00: Orchestre Spice Mix Band**Réservation pour emplacement vide-grenier, stand ou **repas:**  
[braderie\\_suscevaz@yahoo.com](mailto:braderie_suscevaz@yahoo.com)**Tél. 079 414 13 08**





# FSG BAULMES

## Reprise des cours de gymnastique 2014-2015

LUNDI 25 AOÛT	17 h 35 - 18 h 45	MINI MIXTES	De 5 à 7 ans
LUNDI 25 AOÛT	20 h 30 - 21 h 45	GYM-FIT ADULTES	
MARDI 26 AOÛT	16 h 30 - 18 h 25	AGRÈS TEAM	De 5 à 11 ans
MERCREDI 27 AOÛT	20 h 05 - 21 h 30	ACTIVES-ACTIFS	Dès 15 ans
JEUDI 28 AOÛT	9 h 30 - 10 h 30	GYM PARENTS - ENFANTS	De 2 ½ à 5 ans
JEUDI 28 AOÛT	18 h 15 - 19 h 30	GYM MIXTES	De 11 à 15 ans
VENDREDI 29 AOÛT	17 h 45 - 19 h 00	KIDS GYM	De 7 à 11 ans

### Nouveau groupe: AGRÈS TEAM

Mardi 26 août 16 h 30 - 18 h 25 / De 5 à 11 ans

Votre enfant (fille ou garçon) a la possibilité de s'inscrire à un nouveau groupe d'agrès où il explorera les engins: sol, barre fixe, barres, anneaux balançants, mini-trampoline.

Il développera la coordination, la concentration, la tenue du corps, l'estime de soi, la force, la souplesse et la joie de se produire en concours.

Ce groupe a pour but de développer le travail aux agrès de société.

Inscrivez-vous à l'un de ces cours ou renseignez-vous au 024 459 12 66 ou [www.gym-baulmes.ch](http://www.gym-baulmes.ch)

# Votation fédérale du 28 septembre 2014

1. Initiative populaire du 21 septembre 2011 «Stop à la TVA discriminatoire pour la restauration!»

2. Initiative populaire du 23 mai 2012 «Pour une caisse publique d'assurance-maladie»

## ARRÊTÉ DE CONVOCATION du 25 juin 2014

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

Vu:

- la décision du Conseil fédéral du 21 mai 2014
- la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques et son ordonnance du 24 mai 1978
- la loi fédérale du 19 décembre 1975 sur les droits politiques des Suisses de l'étranger et son ordonnance du 16 octobre 1991
- la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et son règlement d'application du 25 mars 2002 (RLEDP)
- le préavis du Département des institutions et de la sécurité arrête

### CONVOCATION

**Article premier.** – Les électrices et les électeurs en matière fédérale (art. 8 RLEDP) sont convoqués le **dimanche 28 septembre 2014** pour se prononcer sur les objets cités en titre.

### OUVERTURE DU SCRUTIN

**Art. 2.** – Les bureaux de vote sont ouverts le jour du scrutin pendant une heure au minimum; ils sont obligatoirement clos à 12 heures au plus tard.

Le vote peut également s'exercer par correspondance, dès réception du matériel, selon les articles 17b à 17d LEDP. Les modalités locales de vote, fixées par la municipalité, sont affichées au pilier public.

### CONDITIONS DE PARTICIPATION

**Art. 3.** – Tout citoyen suisse, homme ou femme, âgé de 18 ans révolus, inscrit au rôle des électeurs et pourvu du matériel officiel, a le droit de participer aux scrutins.

Le droit s'exerce exclusivement dans la commune où l'électeur est inscrit (domicile politique).

Les conditions et modalités de participation des Suisses de l'étranger, inscrits comme tels au registre central de la Commune de Lausanne, sont réservées.

Les personnes interdites pour cause de maladie mentale ou de faiblesse d'esprit (art. 369 du Code civil) sont privées du droit de vote. Elles peuvent être réintégrées, en prouvant qu'elles sont capables de discernement, par demande adressée à la municipalité au moins 10 jours avant le scrutin.

### MATÉRIEL OFFICIEL

**Art. 7.** – Le canton adresse l'ensemble du matériel officiel aux électeurs. Ces documents doivent leur parvenir **entre le 1<sup>er</sup> et le 5 septembre 2014**.

L'électeur qui n'a pas reçu tout ou partie du matériel, ou qui l'a égaré, peut en réclamer au greffe municipal **jusqu'au vendredi 26 septembre à 12 heures au plus tard**.

### MANIÈRE DE VOTER

#### Au bureau de vote ou par correspondance

**Art. 8.** – L'électeur choisit librement de se rendre au bureau de vote ou de voter par correspondance (par voie postale ou en déposant son vote à la commune).

#### Rappel concernant le vote par correspondance

- Il faut que l'enveloppe de vote jaune fermée (avec les bulletins à l'intérieur) d'une part et la carte de vote avec l'adresse du greffe apparaissant dans la fenêtre) d'autre part soient renfermées dans l'enveloppe de transmission.
- La **carte de vote ne doit en aucun cas être glissée dans l'enveloppe de vote jaune**.
- En cas de besoin, l'enveloppe de transmission officielle peut être remplacée par une enveloppe privée, portant l'adresse du greffe.

### Vote au bureau de vote

**Art. 9.** – Les électeurs qui choisissent de voter au bureau de vote doivent se munir du matériel reçu: carte de vote à usage unique (obligatoire), enveloppe de vote et bulletins de vote, à l'exception de l'enveloppe de transmission.

### Vote des malades

**Art. 10.** – Les citoyens âgés, malades ou infirmes votent par correspondance. Au besoin, ils peuvent demander, **au plus tard le vendredi 26 septembre**, à voter à domicile ou en établissement pour autant que celui-ci se trouve dans leur commune politique.

### Militaires - Protection civile

**Art. 11.** – Les militaires en service et les personnes accomplissant du service dans l'organisation de la protection civile peuvent voter par correspondance.

### Publication

**Art. 16.** – Le Conseil d'Etat fait publier les résultats des votations dans la Feuille des avis officiels

### Recours

**Art. 17.** – Les réclamations contre la violation des dispositions sur le droit de vote et les irrégularités affectant la préparation et l'exécution des votations doivent être adressées sous pli recommandé à la Chancellerie d'Etat:

- dans les trois jours qui suivent la découverte du motif de recours;
- mais au plus tard le troisième jour après la publication des résultats dans la Feuille des avis officiels.

Donné sous le sceau du Conseil d'Etat à Lausanne, le 25 juin 2014.

Le Président: P.-Y. Maillard

Le Chancelier: V. Grandjean